

Prix Céréales Vallée-Nutravita pour l'aide à la mobilité internationale des thèses

* 2019 *

Le Règlement du Concours

ARTICLE 1 : LE CONCOURS

Le pôle de compétitivité Céréales Vallée-Nutravita organise un concours annuel destiné à faciliter la communication internationale des travaux de thèses relatifs à ses thématiques prioritaires, conformément à l'article 2 de ce règlement. Ce concours est ouvert à tous les doctorants souhaitant présenter leurs travaux de thèses (résultats propres et préférentiellement par communication orale) dans un congrès international.

Deux bourses d'un montant de 1200€ chacune sont mises à disposition pour participer aux frais d'inscription et de voyage vers un congrès international au sein duquel le doctorant interviendra. Les bourses sont idéalement attribuées selon 2 catégories comme suit :

- Une bourse « Coup de cœur du jury » pour récompenser une communication en lien avec une démarche particulièrement innovante ;
- Une bourse pour récompenser une communication portant sur une des 4 thématiques du pôle et particulièrement d'intérêt pour les adhérents du pôle.

La bourse sera versée à la structure ayant avancé les frais d'inscription ou de voyage pour la participation au congrès. Sauf mention contraire justifiée, la bourse sera versée au laboratoire d'accueil de l'étudiant.

ARTICLE 2 : LES THEMATIQUES

Le pôle de compétitivité Céréales Vallée-Nutravita porte l'innovation dans les grandes cultures (filières céréalières et Oléo-protéagineuses) et la Nutrition Prévention Santé autour de 4 thématiques :

- *Production Agricole Durable* : optimiser et accroître la production des systèmes céréaliers en agissant sur le système de culture (y compris les espèces cultivées en co-culture ou pour la rotation avec les céréales). Ex : sélection génétique, solution de protection, outil d'aide à la décision, nouveaux systèmes de cultures, innovations technologiques, etc.
- *Alimentation Humaine et Animale* : satisfaire, par l'utilisation des céréales et des produits des cultures associées, les besoins alimentaires en alliant nutrition et qualités d'usages. Ex : procédés de transformation, satisfaction des besoins quantitatifs, sécurité sanitaire, réduction des déchets et consommables, plaisir organoleptique, apport nutritionnel, réponse aux enjeux de santé publique et aux pratiques de consommation, etc.

- Agromatériaux : valoriser les ressources renouvelables issues des systèmes de grandes cultures. Ex : Valorisation des constituants végétaux et de leur co-produits, développement de procédés respectueux de l'environnement, assurer une économie circulaire, développement d'intermédiaires chimiques d'origine végétale, etc.

Pour ces 3 catégories, le lien entre les travaux présentés et les céréales ou les systèmes céréaliers devra être clairement précisé.

- Nutrition Prévention Santé : Caractériser et développer des ingrédients nutritionnels d'origine végétale avec une validation préclinique et/ou clinique, pour des applications humaine ou animale.

Pour cette dernière catégorie, le lien entre les travaux présentés et la matière première végétale devra être clairement précisé.

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

Pour chaque édition, le concours est ouvert à tout doctorant disposant de résultats propres, dûment inscrit dans une école doctorale française et n'ayant pas encore soutenu sa thèse avant la date de clôture des inscriptions. Les participants autorisent Céréales Vallée-Nutravita à utiliser leur noms et prénoms, ainsi que le sujet de leur thèse, sur quelque support que ce soit, sans limitation de durée, sans restriction ni réserve autre que celle prévue au paragraphe suivant, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque.

Conformément aux dispositions des articles 38 à 43 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient plus communiquées à des tiers.

La participation au concours vaut acceptation du règlement.

ARTICLE 4 : LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Pour participer au concours pour l'internationalisation de thèses, chaque candidat doit s'inscrire via le dossier de candidature en ligne accessible sur [ce lien](#). Les lauréats seront choisis parmi l'ensemble des candidatures reçues **avant le lundi 10 juin 2019, minuit**.

Le non-respect de la procédure d'inscription aura pour conséquence l'absence d'examen du dossier.

ARTICLE 5 : LE JURY

L'ensemble des dossiers candidats sera étudié par les membres du Conseil Scientifique du pôle, dont la liste est disponible sur le site internet www.cereales-vallee.org. Ces membres sont des universitaires ou des professionnels, dont les compétences sont reconnues dans les différentes thématiques du pôle.

ARTICLE 6 : LE DEROULEMENT DU CONCOURS

Pour chaque thématique, le Conseil Scientifique de Céréales Vallée-Nutravita examine l'ensemble des dossiers déposés, à la condition qu'ils comprennent toutes les informations requises. A cette occasion, le pôle est susceptible de demander des informations complémentaires notamment sur la communication internationale prévue.

A l'issue de cet examen, le jury est réuni et les membres présents décident, d'un commun accord, du classement des dossiers déposés, pour chaque catégorie de lauréat.

Les lauréats seront choisis sur l'évaluation des critères ci-dessous :

- Communication basée sur des résultats propres, c'est-à-dire obtenus par le doctorant pendant sa thèse
- Cohérence de la communication par rapport aux thématiques du pôle
- Pertinence du congrès visé par rapport aux thématiques du pôle
- Qualité scientifique de la communication et notamment des travaux obtenus par l'étudiant
- Communication orale envisagée

Lorsque, dans une catégorie, la thèse lauréate ne peut finalement pas donner lieu à communication (orale ou poster) dans le congrès visé, le jury étudiera au cas par cas, la possibilité d'utiliser la bourse pour une communication orale dans un autre congrès international. En cas d'impossibilité, la bourse sera réattribuée à une autre thèse candidate à la bourse pour la même édition. Le lauréat disposera d'un **délai de 12 mois pour l'utiliser**. Si l'utilisation de la bourse ne peut être réalisée dans le délai imparti, la bourse sera mise à disposition pour la prochaine édition du concours.

ARTICLE 7 : LES LAUREATS

7.1 OBLIGATIONS DU PÔLE DE COMPETITIVITE

Le pôle de compétitivité Céréales Vallée-Nutravita assure auprès de l'ensemble de son réseau, et notamment des entreprises françaises et internationales des filières grandes cultures en lien avec les thématiques du pôle, la communication des informations suivantes :

- le nom du lauréat,
- le titre de la thèse,
- le nom du laboratoire d'accueil et son/ses entité(s) de rattachement,
- le nom du directeur de thèse,
- les partenaires éventuels de la thèse (co-financeurs et/ou contributeurs)
- le résumé de la communication réalisée au sein du congrès.

Cette action aura pour objectif de faire connaître les compétences acquises par le doctorant et celles accessibles au sein du laboratoire d'accueil pour faciliter la valorisation des travaux de thèse au sein des industriels de la filière, stimuler des projets futurs et/ou l'emploi du doctorant.

www.cereales-vallee.org

7.2 OBLIGATION DU LAUREAT

Le lauréat transmet à Céréales Vallée-Nutravita pour preuve de communication au congrès et versement de la bourse :

- les proceedings de ce congrès,
- le texte complet et le diaporama de la communication orale,
- une copie de la facture de transport et d'hébergement au nom du doctorant lauréat
- un RIB,
- si possible, une photo du doctorant et/ou de son directeur de thèse au congrès pour éventuelle communication ultérieure.

Aucune diffusion de ces documents et/ou de cette image ne sera faite sans l'accord écrit des auteurs et/ou personnes photographiées.

ARTICLE 8 : CAS DE NON ATTRIBUTION DES BOURSES

Le conseil scientifique se réserve le droit de ne pas attribuer de bourse sur une des catégories si aucun des candidats ne propose une communication de qualité suffisante ou en lien avec les thématiques du pôle. Dans ce cas, la bourse pourra être attribuée soit sur une autre thématique la même année, soit pour augmenter le nombre de bourses de l'année suivante, jusqu'à un maximum de 2 bourses par édition et par catégorie.

Contact :

Tania ROUGIER – Responsable Scientifique du pôle Céréales Vallée-Nutravita – tania.rougier@cereales-vallee.org. 04-73-33-71-90

A propos de Céréales Vallée-Nutravita

CEREALES VALLEE-NUTRAVITA contribue, par l'innovation, à valoriser durablement les grandes cultures pour répondre aux enjeux liés à l'augmentation et au vieillissement de la population, aux nouvelles attentes sociétales et environnementales.

CEREALES VALLEE-NUTRAVITA est le seul pôle de compétitivité impliqué dans les filières céréalières et oléoprotéagineuses, de la semence aux produits finis. Implanté en Auvergne-Rhône-Alpes et d'envergure internationale, il fédère 150 acteurs publics et privés impliqués dans la recherche, l'industrie et la formation. Il facilite le montage et la coordination de projets collaboratifs innovants.

Dans un contexte de compétitivité mondiale forte, le Pôle permet ainsi de sécuriser, maîtriser et adapter la production de matières premières d'origine végétale en vue de la valoriser sur les marchés de l'alimentation humaine et animale, de la nutrition prévention santé, des agromatériaux et de la biochimie du végétal.

www.cereales-vallee.org
@cerealesvallee